

Maitre d'ouvrage :
Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura



Bureau d'études :
Verdi Ingénierie

VERDI

Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Champagnole BV 8 et 9



Réunion publique
12 octobre 2023

Maitre d'ouvrage :
Communauté de Communes
Champagnole Nozeroy Jura



Bureau d'études :
Verdi Ingénierie



Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Champagnole

Sommaire

- 1/ Contexte et objectifs des travaux
- 2/ Déroulement des visites domiciliaires
- 3/ Préparation de la visite et prise de RDV
- 4/ Calendrier prévisionnel

Réunion publique
12 octobre 2023

1 - Contexte et objectifs des travaux

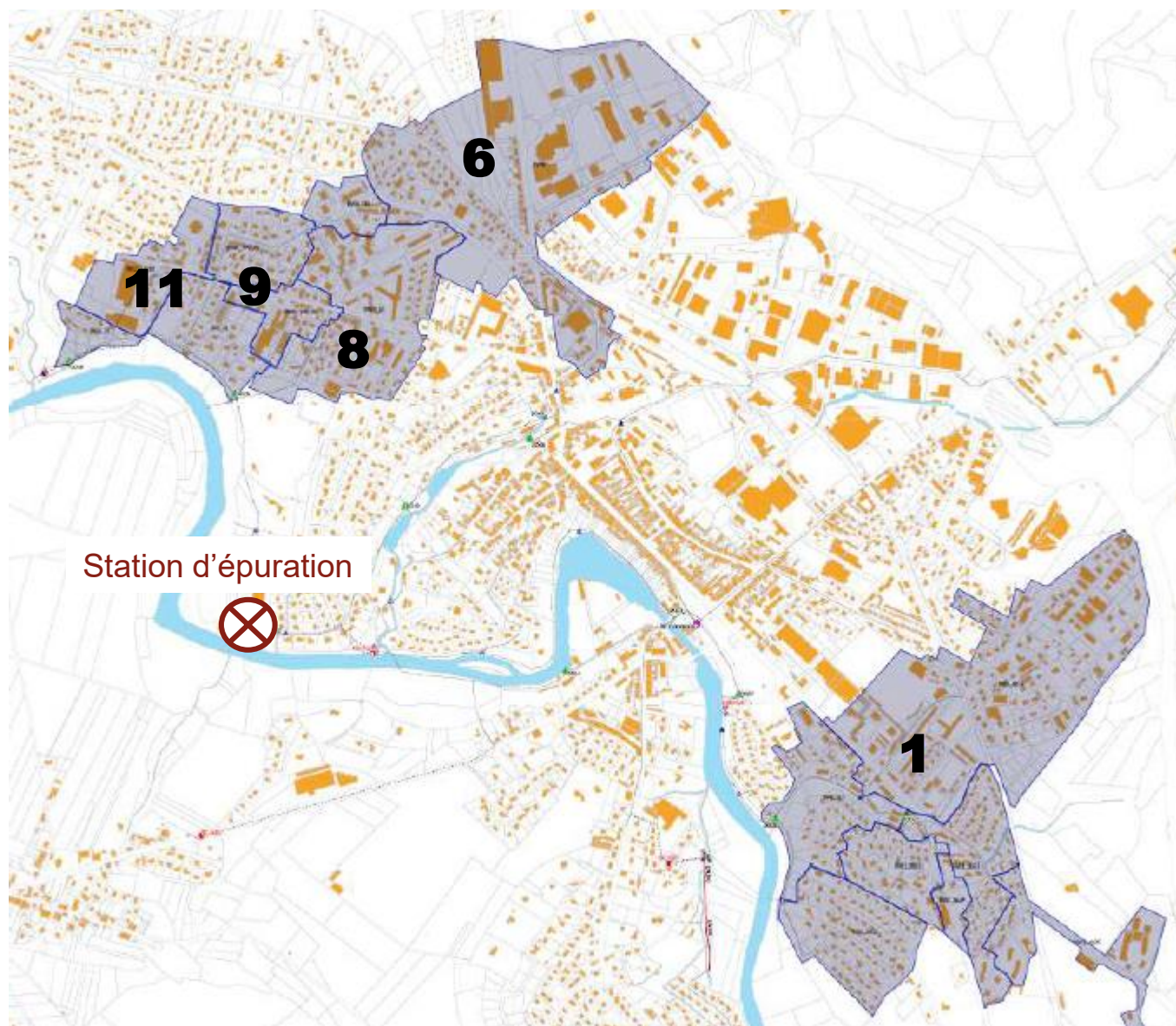
1 - Contexte et objectifs des travaux

- Etude diagnostique 2019 - 2021 sur le système d'assainissement de Champagnole

- Résultats de l'étude :
 - Le réseau de collecte des eaux usées draine des quantités très importantes d'eaux claires (eaux de nappes et eaux de pluie)
 - Constat par temps de pluie, de flux importants en entrée de la station d'épuration mais surtout de déversements au droit des déversoirs d'orage,
 - Non-conformités vis-à-vis de la réglementation (arrêté du 21 juillet 2015).

- Conséquences: Lancement par la Communauté de Communes d'un **ambitieux programme de travaux** en concentrant les efforts sur les réseaux de collecte des eaux usées :
 - **Travaux de mise en séparatif des réseaux de collecte des eaux usées**

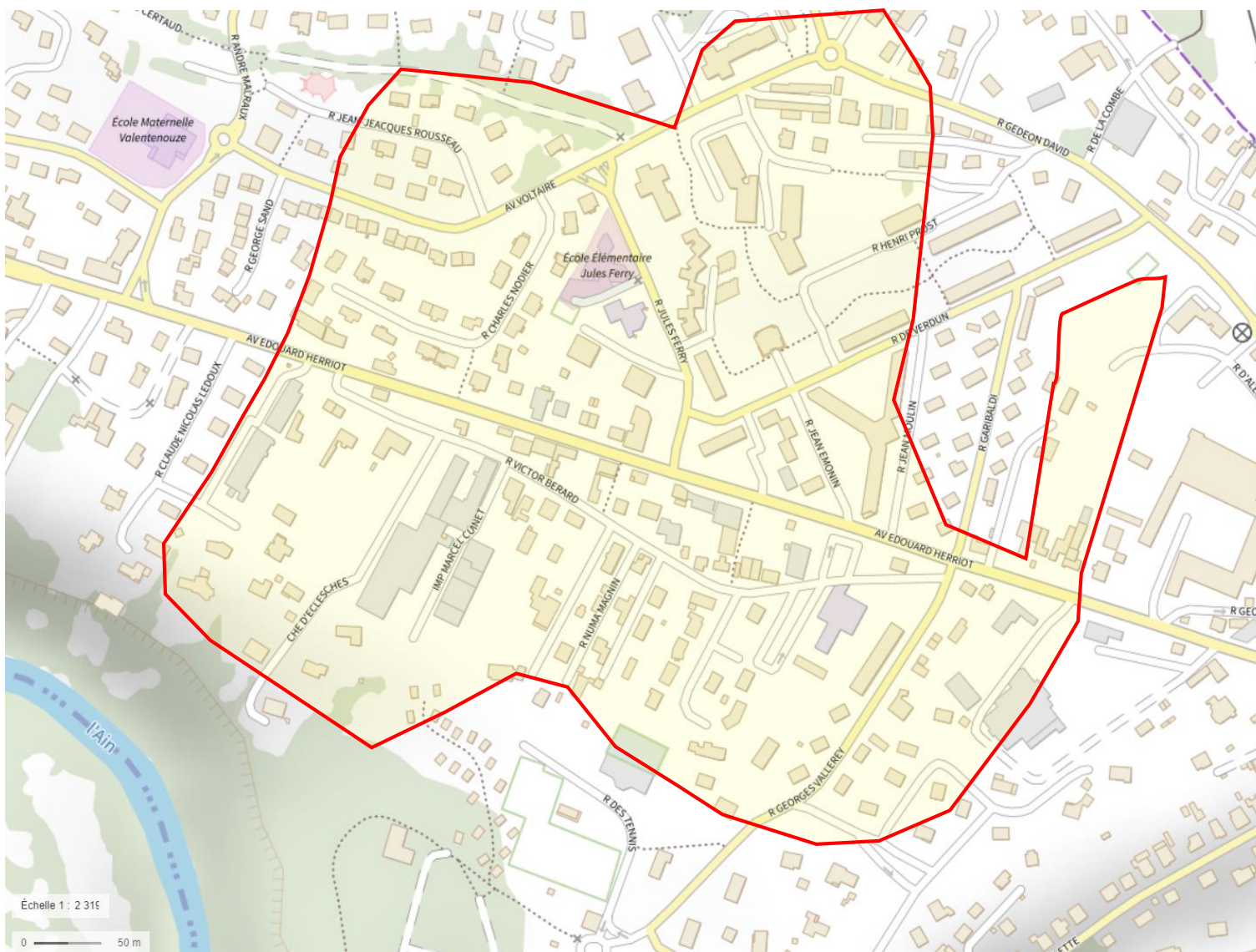
1 - Contexte et objectifs des travaux



Programme global de travaux

- 12 600 000 € HT d'investissement sur le périmètre de la commune de Champagneole
- Démarrage des travaux prévu en :
 - Zones 6 et 11 : à partir de septembre 2022
 - Zone 1 : Au plus tard 2^{ème} trimestre 2023
 - Zone 8 et 9: 2025-2026
- Fin des travaux prévue pour 2026

1 - Contexte et objectifs des travaux



- AV EDOUARD HERRIOT (du 42 au 109)
- RUE VICTOR BERARD
- RUE GEORGES VALLEREY
- RUE MAURICE FUMEY-BADOZ
- RUE NUMA MAGNIN
- RUE GARIBALDI
- RUE JEAN EMONIN
- RUE HENRI PROST
- RUE JULES FERRY
- AVENUE VOLTAIRE
- CHEMIN DE CERTAUD
- RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX
- AV EDOUARD HERRIOT (du 42 au 109)
- CHEMIN D'ECLESCHES
- RUE VICTOR BERARD
- PASS DU MOUTHIOUX
- IMPASSE MARCEL CUINET
- RUE CHARLES NODIER
- RUE GEORGES SAND
- RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
- CHEMIN DE LA VALENTENOUE

1 - Contexte et objectifs des travaux

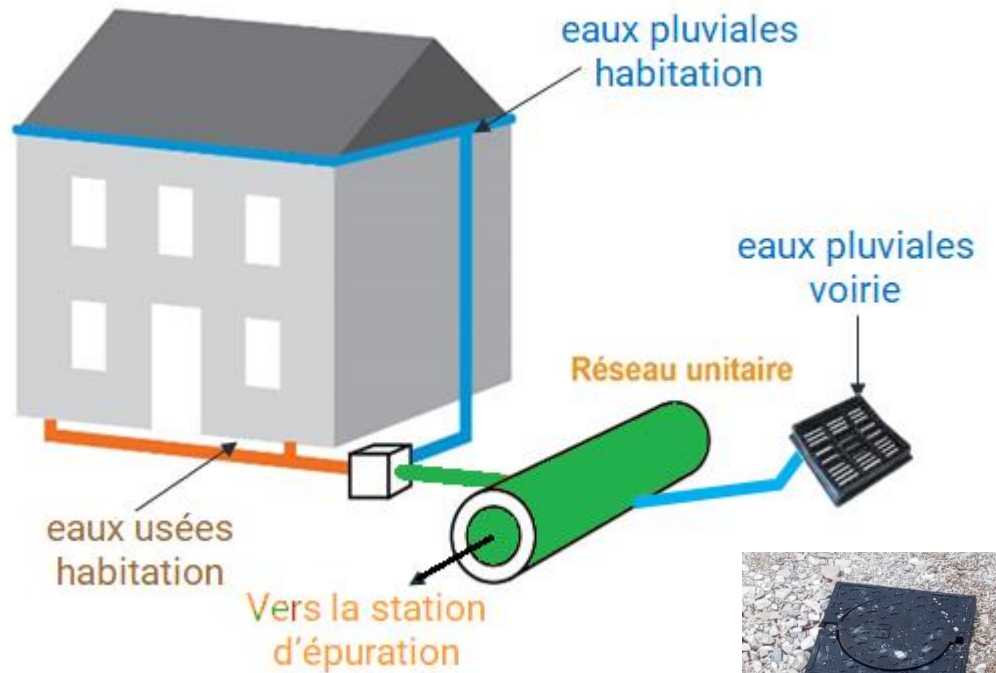
- **En quoi consiste les travaux de réseaux envisagés ?**
 - Création d'un réseau séparatif pour assurer **la collecte des eaux usées uniquement** vers la station d'épuration :
 - *Pose d'un réseau d'eaux usées neuf*
 - *Et réutilisation du réseau actuel en réseau d'eaux pluviales.*
 - Mise en place de **boîte de branchement** en limite de propriété (eaux usées uniquement – Côté Publique).
 - Conservation du réseau existant pour les eaux pluviales.



1 - Contexte et objectifs des travaux

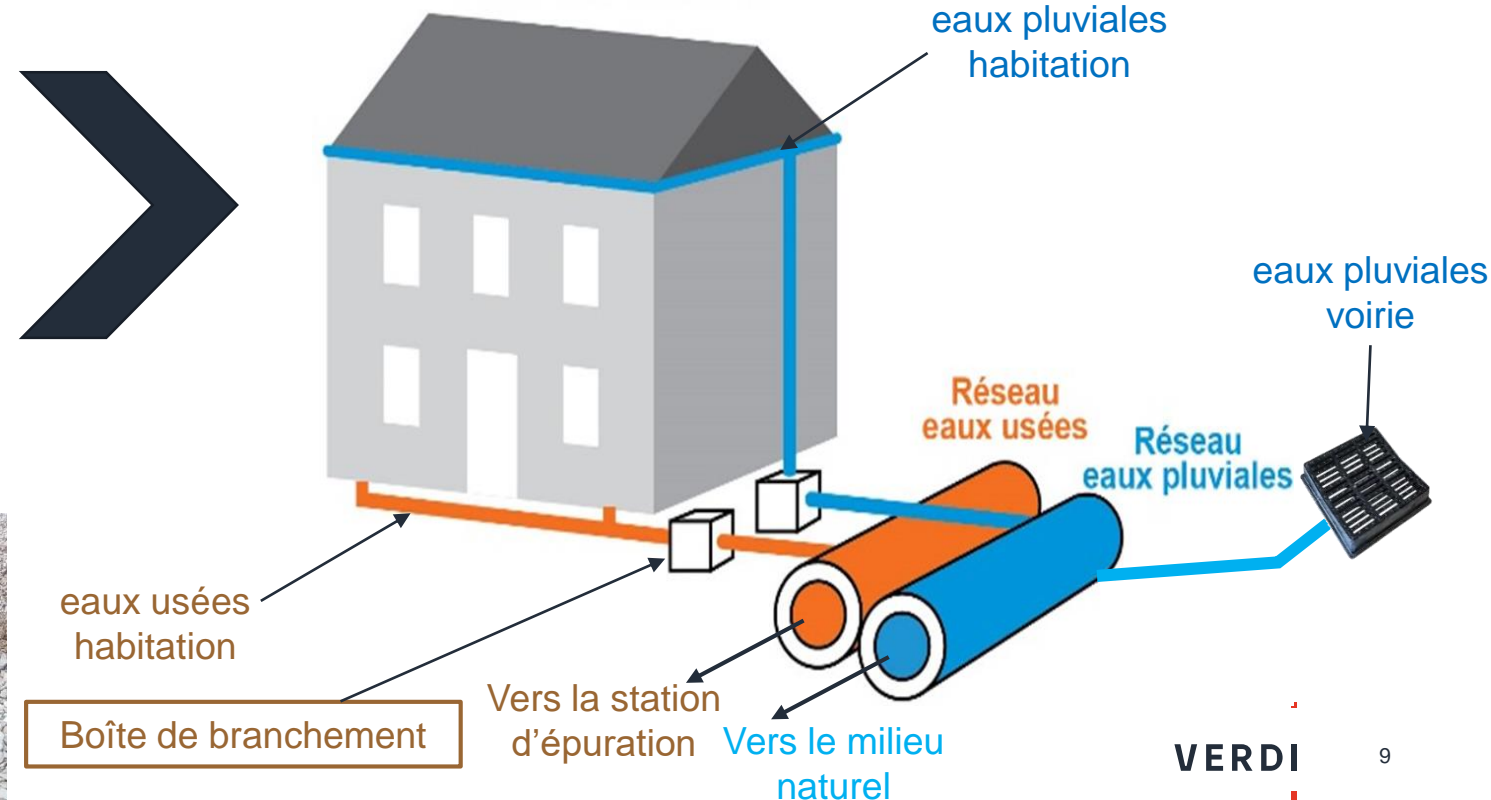
Situation
actuelle

Réseau unitaire existant = un seul tuyau pour les eaux pluviales et les eaux usées



Situation
future

Réseau séparatif = un tuyau pour les eaux pluviales et un tuyau pour les eaux usées domestiques



1 - Contexte et objectifs des travaux

■ A l'issue des travaux :

- Chaque logement aura en limite de propriété **une boîte de branchement** sur laquelle devront être raccordées **les eaux usées uniquement**
- Les fosses septiques ou fosses toutes eaux seront à déconnecter
- Les eaux pluviales (chenaux de toiture, grilles de cours, drains...) continueront à aller dans le réseau unitaire actuel déclassé en réseau pluvial, ou seront infiltrées à la parcelle (si le sol le permet et le réseau privatif est en bon état)

⇒ Chaque habitant devra **séparer ses eaux usées de ses eaux pluviales** (2 points de raccordement) et **raccorder les eaux usées sur la nouvelle boîte présente** en limite de propriété

⇒ Les travaux en domaine privé sont **à la charge des propriétaires.**

1 - Contexte et objectifs des travaux

▪ Contexte réglementaire

➤ Article L1331-1 du Code de la Santé publique :

- le raccordement au réseau d'assainissement collectif est **obligatoire**.

➤ Délai :

- sans délai pour les nouvelles constructions,

- **délai maximum de 2 ans pour les logements existants**

➤ Obligations (article L1331-4 du Code de la Santé publique) :

- les travaux nécessaires en domaine privé **sont à la charge des particuliers,**

- la Communauté de Communes **contrôle la conformité de ces installations** (ou mandate une entreprise pour le faire)

2 - Déroulement des visites domiciliaires

2 - Déroulement des visites domiciliaire

Afin de **faciliter les travaux en domaine privé**, la Communauté de Communes a lancé une campagne **d'enquêtes domiciliaires** avant le démarrage des travaux.

Les objectifs de ces enquêtes sont :

- Faire le point avec chacun sur **l'état initial** des installations
- **Définir les travaux à prévoir** pour réaliser la mise en conformité des installations (séparation des eaux usées et pluviales, déconnexion des fosses) en domaine privé.
- Définir **le positionnement et la profondeur de la boîte de branchement** en limite de propriété (cas par cas)



**Enquête
domiciliaire
gratuite**

2 - Déroulement des visites domiciliaire

Comment se passe le contrôle ?

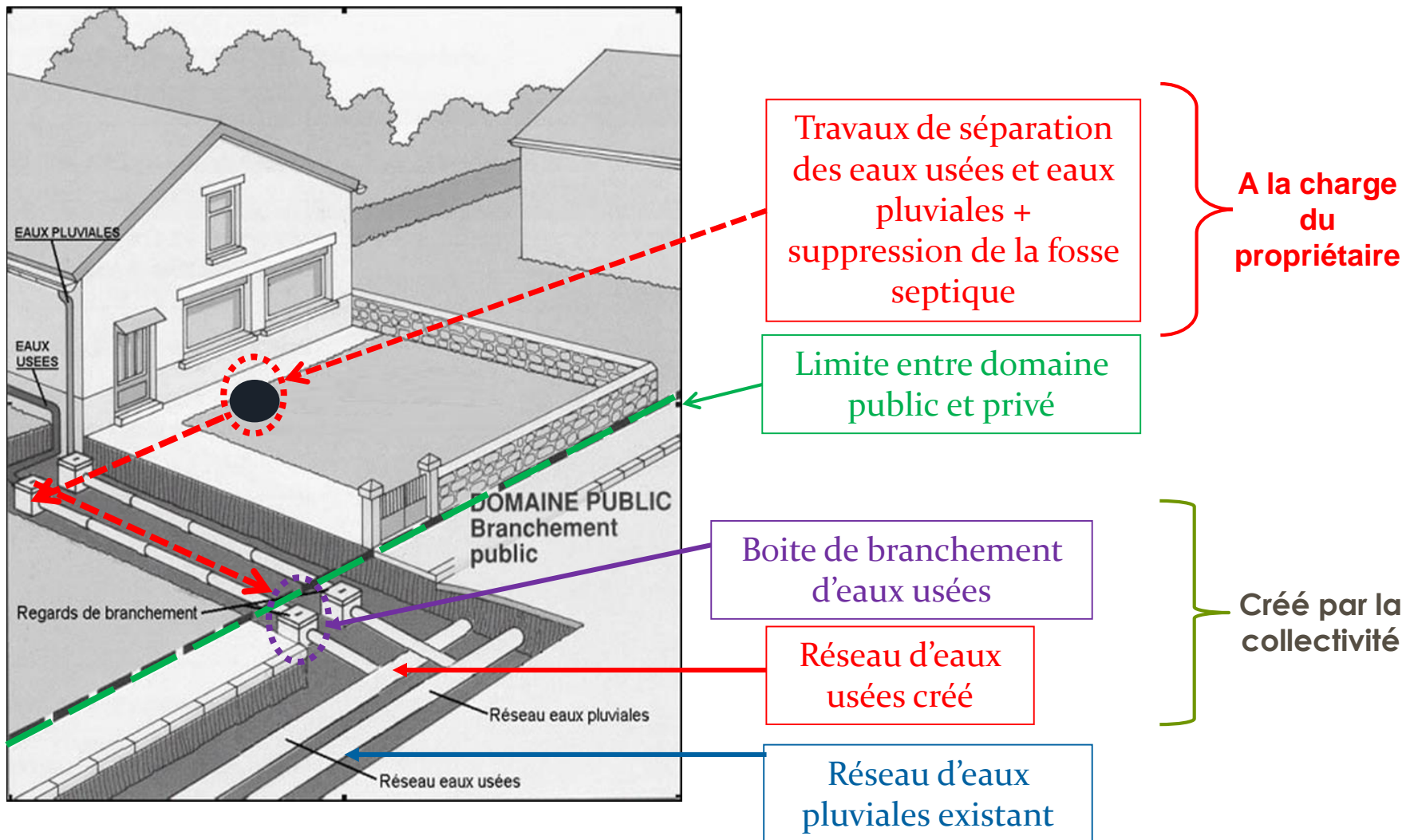
- Utilisation de **colorants** dans l'ensemble des évacuations de l'habitation
- **Contrôle visuel** des traces de colorants dans la boîte de branchement et/ou de l'arrivée dans le réseau d'assainissement.
- Il est important de **rendre accessible tous les points d'eau**
- Une **alimentation d'eau** doit également être disponible



- Merci de leur réserver un **bon accueil**



2 - Déroulement des visites domiciliaire

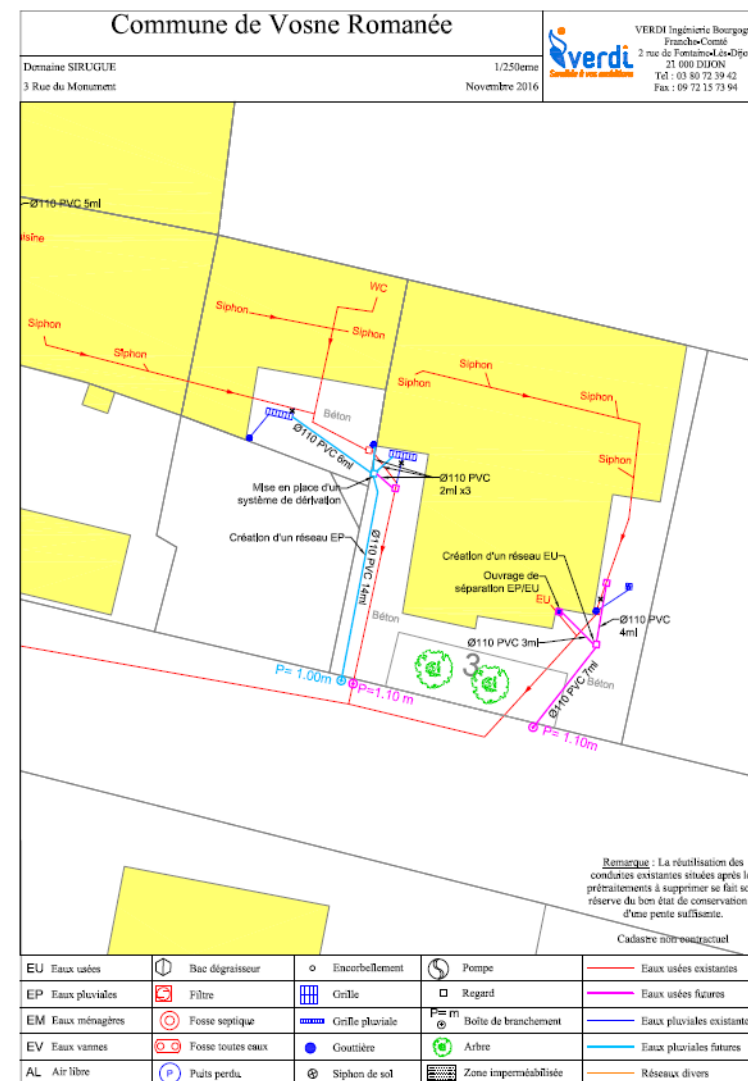




2 - Déroulement des visites domiciliaire

Rendu des visites

- Enquêtes prises en charge par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura
- **Plan** avec le détail des travaux à réaliser par chacun pour se mettre en conformité, remis juste avant le démarrage des travaux.
- Le rapport fera **état des lieux des installations visibles à la date du contrôle.**
- *Pour toutes installations non visibles ou non découvertes le jour de la visite, la CC CNJ ne peut être tenue responsable d'un manquement sur le rapport.*



3 - Préparation de la visite et prise de RDV

3 - Préparation de la visite et prise de RDV

- **Durée d'une visite**

- 30 à 45 min
- 08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30

- **Techniciens**

- Réalisation des visites par : Mr Mickaël Vichot



; Mr Mathieu VERHILLE



- **Prise de rendez-vous**

- **Après de VERDI à l'issue de la réunion,**
- Sinon, contacter le bureau d'étude VERDI (cf. courriers transmis), en précisant :

Visites assainissement sur la commune de Champagnole

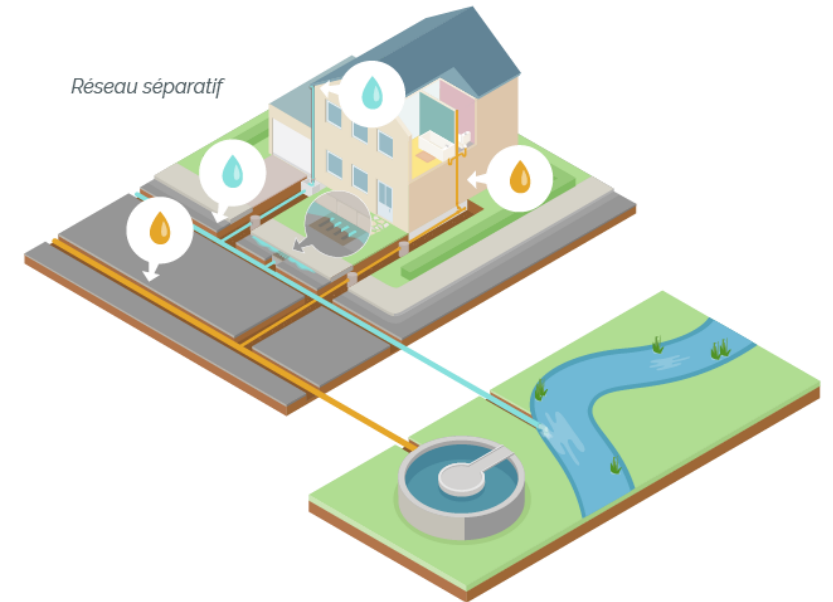
- Par téléphone, Mme Angélique Desestret : **03.84.79.02.57**
- Par mail, Mr VERHILLE Mathieu (chargé de projet) : **mverhille@verdi-ingenierie.fr**

- ➔ Préciser lors de la prise de RDV s'il s'agit d'un **particulier**, d'un **immeuble** ou d'une **entreprise**
- ➔ Si vous êtes **locataire**, merci de nous indiquer **le propriétaire, le syndicat ou l'agence** qui gère votre logement.

3 - Préparation de la visite et prise de RDV

Avant le rendez-vous

- Afin de faciliter la réalisation des enquêtes domiciliaires :
 - Rendre accessible tous les points d'eau
 - Préparer les plans des installations (si existants) / points particuliers
 - **Tous les regards doivent être dégagés et accessibles, y compris les tampons d'accès aux bacs dégraisseurs, fosses septiques et fosses toutes eaux,**



4 – Calendrier prévisionnel

4 – Calendrier prévisionnel



Particulier

▪ **2025 – 2027** : Réalisation des travaux en domaine privé

Communauté de Communes

Oct/Déc 2023 : Réalisation des enquêtes domiciliaires

2025-2026 : Réalisation des travaux en domaine public

Fin 2024 : Remise des plans à tous les propriétaires lors d'une nouvelle réunion publique

2028 : Déraccordement réseau unitaire de la station d'épuration

- Possibilité pour chacun de réaliser les travaux de mise en conformité en domaine privé pendant la réalisation des travaux en domaine public (après la pose de la boîte de branchement).
- Les travaux de mise en conformité doivent être réalisés **au plus tard 2 ans après les travaux** en domaine public.

4 – Calendrier prévisionnel

- Une fois le réseau en service, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (CC CNJ) enverra un **courrier à chacun pour acter la date de départ du délai des 2 ans**
- Chaque riverain devra informer la CC CNJ dès que les travaux de mise en conformité auront été réalisés
- **Les habitants seront invités à réaliser leur travaux dans les meilleurs délais car cela a un impact direct sur l'efficacité des travaux.**
- Des contrôles de branchement pourront être réalisés afin de vérifier les mises en conformité chez les particuliers.

■ Possibilités pour la réalisation des travaux

➤ **Possibilité 1 : Branchement conforme, réseaux séparatif**

- L'entreprise raccordera directement le branchement d'assainissement strict sur le nouveau réseau d'eaux usées.

➤ **Possibilité 2 : Branchement non-conforme, réseau unitaire (EU et EP mélangées)**

- Demander un devis à l'entreprise qui réalisera les travaux en domaine public

OU

- Demander un devis à l'entreprise de son choix

- La Communauté de Communes n'intervient pas pour le compte des particuliers pour la mise en conformité des branchements (partie privative).

▪ Rappel des créneaux

- À partir du 16 octobre jusqu'à fin décembre (dans un premier temps).
- Du lundi au vendredi
- 08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30



▪ Rappel des coordonnées pour la prise de rendez-vous

- Prise de RDV à l'issue de la réunion
- Sinon, contacter le bureau d'étude VERDI (cf. courrier transmis), en précisant :

Visites assainissement sur la commune de Champagnole

- Par téléphone, Mme Angélique Desestret : (assistante) : **03.84.79.02.57**
- Par mail, Mr VERHILLE Mathieu (chargé de projet) : mverhille@verdi-ingenierie.fr

** Si vous êtes **locataire**, merci de nous indiquer le **propriétaire**, le **syndicat** ou l'**agence** qui gère votre logement.*